

Les Cahiers de droit

Le cinquantenaire de la revue

Sylvio Normand



Volume 45, Number 1, 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043782ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043782ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Normand, S. (2004). Le cinquantenaire de la revue. *Les Cahiers de droit*, 45(1), 3-6. <https://doi.org/10.7202/043782ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

The logo for 'Érudit' is located in the bottom left corner. It consists of the word 'Érudit' in a red, lowercase, sans-serif font. The letter 'é' has a distinctive red accent mark above it.

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le cinquantenaire de la revue

En 1954, des étudiants lançaient un périodique qu'ils définissaient comme la « revue des étudiants en droit de l'Université Laval ». L'initiative s'inscrivait dans une tradition nord-américaine suivant laquelle la responsabilité de publier les périodiques juridiques universitaires revenait fréquemment aux étudiants. Le recteur Alphonse-Marie Parent saluait alors avec bienveillance la nouvelle revue qu'il considérait comme un moyen « de nature à développer le goût et à favoriser l'étude des sciences juridiques¹ ».

Le pari de faire paraître un nouveau périodique, loin d'être gagné à l'avance, recelait une part d'incertitude, et sa réalisation a certainement exigé bien des efforts. En plus de la recherche du financement nécessaire, les responsables devaient recruter des collaborateurs capables de fournir avec régularité des textes de bonne tenue. De surcroît, selon le témoignage du premier directeur de la revue, il était nécessaire de vaincre un certain scepticisme à l'égard d'une communauté étudiante jugée dilettante et peu tournée vers les choses intellectuelles : « Et cette jeunesse étudiante, d'apparence frivole, mondaine, indifférente à tout ce qui touche à la culture juridique ou intellectuelle, comment allait-elle s'acquitter d'une tâche aussi sérieuse² ? » Le succès rapide de la revue a démontré que ses fondateurs avaient bien fait de s'engager dans une telle entreprise.

À l'instar des autres revues universitaires de l'époque, *Les Cahiers de droit* ont contribué à l'édification d'une doctrine juridique qui se définissait de plus en plus, à l'époque, comme une science positive du droit. Quelques professeurs et des praticiens ont soumis des textes à la nouvelle revue. Il demeure toutefois qu'une part appréciable des articles parus au cours de la première décennie était le fruit de travaux réalisés par des étudiants et

1. A.-M. PARENT, « Une belle initiative », (1954-1955) 1 *C. de D.* 5.

2. H. DORION, « Un mot du directeur », (1954-1955) 1 *C. de D.* 117.

des étudiantes, en marge de leurs cours. La revue, d'après le vœu de ses fondateurs, était d'ailleurs destinée à accueillir des formes de collaboration de cette nature, ainsi qu'en témoignait le président de l'association étudiante lors de son lancement : « Depuis le début de nos études en droit, nous entendions parler des avantages d'une telle réalisation. Ne nous permettrait-elle pas d'émettre nos premières opinions juridiques, d'énoncer des axiomes de droit tirés de nos premières découvertes et, surtout, de nous inciter à des recherches poussées sur l'évolution constante du droit dans la société moderne³ ? » Plusieurs des collaborateurs comptent, par la suite, aux premiers rangs de ceux qui alimentent la doctrine québécoise, et ce, tout au long de leur carrière professionnelle, soit à titre de professeurs ou de praticiens.

Au cours des années 60, le recrutement de nombreux professeurs a transformé la Faculté de droit de l'Université Laval. La revue devient, dès lors, un des moyens privilégiés pour diffuser les résultats de leurs recherches. La provenance des textes se diversifie. Les manuscrits sont soumis par des collègues d'autres facultés et proviennent parfois de l'étranger. À l'occasion, des spécialistes des sciences sociales proposent des articles. Les premiers numéros spéciaux dédiés à un thème particulier sont publiés. Les travaux des étudiants, sans être totalement éclipsés, occupent désormais une part congrue dans un périodique qui, à partir de 1967, paraît quatre fois l'an et compte plus de 800 pages. Ces nombreuses transformations expliquent que la revue en vienne à passer sous la responsabilité de la Faculté de droit. *Les Cahiers de droit* adoptent alors une configuration et des pratiques d'édition auxquelles les différentes directions vont, pour l'essentiel, demeurer fidèles.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de la revue, la direction tient à exprimer sa gratitude à ceux et à celles qui, tout au long de ces années, lui ont soumis des manuscrits. La revue leur est redevable de la confiance qu'ils lui ont faite. Elle ne peut que souhaiter que cet appui indéfectible perdure encore longtemps. Un périodique ne trouve sa justification que dans la présence d'un lectorat. Aussi *Les Cahiers de droit* sont-ils fort reconnaissants à un lectorat qui s'est toujours montré fidèle.

Rappelons le rôle majeur joué par ceux et celles qui, à tour de rôle, ont assumé la direction de la revue ou ont accepté de siéger à son conseil de rédaction. Grâce à leur travail et à leur dévouement, ils ont su assurer la crédibilité du périodique au cours de ses premières années et, par la suite, maintenir sa qualité. D'autres personnes et des organismes ont épaulé la

3. L. BOLDUC, « Présentation », (1954-1955) 1 *C. de D.* 6.

direction de la revue. Par leur soutien, ils ont grandement contribué à son succès. Notre gratitude va d'abord à la Faculté de droit et aux organismes subventionnaires qui ont appuyé financièrement la revue et ont ainsi contribué à assurer sa viabilité. Il serait impossible d'établir la liste de toutes les personnes qui, à quelque étape que ce soit, ont apporté une contribution à l'édition. Des remerciements mérités doivent être adressés aux nombreux étudiants et étudiantes qui se sont succédé pour vérifier l'exactitude de l'appareil de notes qui accompagne inévitablement les textes publiés.

Nous désirons souligner le travail de collaborateurs et de collaboratrices qui, pour la plupart, depuis de nombreuses années, assurent, avec rigueur et diligence, l'une ou l'autre des étapes de la publication de la revue : M^{me} Hélène Dumais, qui voit à la révision linguistique des textes français, M. Wallace Schwab, qui traduit les résumés anglais et se charge de la révision linguistique des textes anglais, les employés de la maison de composition Marika et ceux de l'imprimerie AGMV/Marquis. Enfin, nous adressons des remerciements particuliers à M^{me} Francine Thibault, qui est chargée du secrétariat et qui coordonne, de concert avec la direction, les différentes étapes de production de la revue. Sa compétence et son professionnalisme contribuent pour beaucoup au maintien de la qualité de la revue.

Le directeur de la revue,
Sylvio NORMAND

**DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE LA REVUE
1954 – 2004**

Bertrand Gagnon	1954 – 1955
Henri Dorion	1955 – 1958
Jean Beauvais	1958 – 1959
Yves Demers	1959 – 1960
Michel Saint-Hilaire	1960 – 1961
André Tremblay	1961 – 1962
Paul Amos	1962 – 1963
Roger Vallières	1963 – 1964
Georges Taschereau	1964 – 1965
Francyne Drouin et Pierre Jobin	1965
Ernest Caparros	1965 – 1970
Jean-Charles Bonenfant	1970 – 1975
Pierre-G. Jobin	1975 – 1976
Henri Brun	1976 – 1978
Édith Deleury	1978 – 1981
Jacques L'Heureux	1981 – 1984
Henri Brun	1984 – 1990
Pierre Verge	1990 – 1993
Maurice Arbour	1993 – 1996
Daniel Gardner	1996 – 1999
Nicole Duplé	1999 – 2003
Sylvio Normand	2003 à aujourd'hui